



Municipalité de Sainte-Justine-de-Newton

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT NUMÉRO 372

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE SOUSSIGNÉ,

Qu'à la séance ordinaire du 12 avril 2022, le Conseil municipal de Sainte-Justine-de-Newton a adopté le règlement numéro 372 intitulé :

"RÈGLEMENT N° 372 RELATIF À LA RÉGIE INTERNE DES COMITÉS DE TRAVAIL ".

Ce règlement est entré en vigueur conformément à la loi et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville de la Municipalité aux heures d'ouverture normales et également sur le site internet de la Municipalité au www.sainte-justine-de-newton.ca/reglements-municipaux.

DONNÉ À SAINTE-JUSTINE-DE-NEWTON CE VINGT-HUITIÈME JOUR DU MOIS D'AVRIL DEUX MILLE VINGT-DEUX.

François Day, CPA, CGA
Directeur général et greffier-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, François Day, directeur général et greffier-trésorier, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public aux deux endroits désignés par le Conseil municipal le 28 avril 2022.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce vingt-huitième jour du mois d'avril deux mille vingt-deux.

François Day, CPA, CGA
Directeur général et greffier-trésorier